

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation : vendredi 13 octobre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de conseillers présents : 69
Nombre de conseillers votants : 82

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jean-Marc MOGLIA - Jérémy THIREZ - René DUFOUR - Nathalie BREEMEERSCH - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Florence LAMBERT - Richard JACQUET - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Catherine DUVALLET - Fadilla BENAMARA - Maryline DESLANDES - Nadine LEFEBVRE - Patrick COLLET - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Annick VAUQUELIN - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS - Jean-Claude COURANT - Daniel BAYART - François CHARLIER - Pierrick GILLES - Véronique BREGEON - Jean-Pierre CABOURDIN - Marie-Dominique PERCHET - Daniel JUBERT - Jean-Pierre DUVERE - Diego ORTEGA - Albert NANIYOUULA - Georgio LOISEAU - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Fanny PAPI - Jacky GOY - Max GUILBERT - Hervé GAMBLIN - Ousmane N'DIAYE - Dominique MEDAERTS - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOEL - Christian GOSTOLI - Odile HANTZ - Jacques LECERF - Agnès LABIGNE - Marie-Claude MARIEN - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Alain THIERRY - Sandrine CALVARIO - Philippe BODINEAU - Alexandrine CARRIE - Nicolas QUENNEVILLE - Amélie LEBDAOUI - Michel DRUAIS - Frédéric ALLOT - Liliane BOURGEOIS - Christophe CHAMBON - Pascal JUMEL - Jean-Jacques COQUELET.

CONSEILLER(E)S SUPPLÉANT(E)S PRÉSENT(E)S AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN (E)TITULAIRE EXCUSÉ(E) :

Jean-Claude CORBEL, Véronique GAUTIER, Cécile LECORNU.

POUVOIRS :

Marc-Antoine JAMET à Fadilla BENAMARA, José PIRES à Jean-Pierre DUVERE, Jacky BIDAULT à François-Xavier PRIOLLAUD, Gaëtan BAZIRE à Anne TERLEZ, Caroline ROUZEE à Marie-Dominique PERCHET, Rachida DORDAIN à Maryline DESLANDES, Hubert ZOUTU à Marie-Joëlle LENFANT, Anne-Sophie DE BESSES à Richard JACQUET, Didier GUERINOT à Dominique MEDAERTS, David POLLET à Bernard LEROY, Jean-Marc RIVOAL à Odile HANTZ, Jean-Michel DERREY à Yann LE FUR, Sylvie LANGEARD à Daniel JUBERT.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Janick LEGER - Baptiste GODEFROY - Stéphanie ROUSSELIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Isabelle THEODIN - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Emmanuel POUS - Hervé NEVEU - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Joris BENIER

Délibération 2023-245

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20231019-lmc124409-DE-1-1
Date de télétransmission : 23/10/2323/10/23
Date de réception préfecture :
23/10/2323/10/23

**DÉLIBÉRATIONS - CULTURE - CULTURE - Renouvellement d'adhésion à l'association Rouen
Normandie 2028 Capitale européenne de la culture - Autorisation**

**TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 23 octobre 2023
AFFICHÉ LE : 23 octobre 2023**



2023-245 - CULTURE - Renouveau d'adhésion à l'association Rouen Normandie 2028 Capitale européenne de la culture - Autorisation

RAPPORT

Monsieur LEROY rappelle que, par délibération n°2019-22 en date du 7 février 2019, les membres du Conseil de communauté ont accepté l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'association *Rouen-Normandie capitale européenne de la culture* aux côtés de la ville de Rouen, la métropole Rouen Normandie, du Conseil régional de Normandie, du Conseil départemental de Seine-Maritime et du Conseil départemental de l'Eure.

Lancée en 1985 à l'initiative de l'actrice Mélina Mercouri, alors Ministre de la Culture grecque, l'action Capitale Européenne de la Culture est devenue l'une des initiatives culturelles les plus appréciées par les citoyens et les plus ambitieuses de l'Union Européenne.

Les objectifs généraux de l'action - Capitale Européenne de la Culture - visent à :

- sauvegarder et promouvoir la richesse et la diversité des cultures en Europe, et mettre en valeur les traits caractéristiques communs qu'elles partagent, tout en renforçant chez les citoyens le sentiment d'appartenance à un espace culturel commun ;
- favoriser la contribution de la culture au développement à long terme des villes conformément à leurs stratégies et priorités respectives.

Les objectifs spécifiques de l'action visent à :

- accroître la portée, la diversité et la dimension européenne de l'offre culturelle dans les villes ; y compris par la coopération transnationale ;
- élargir l'accès et la participation à la culture ;
- renforcer les capacités du secteur culturel et ses liens avec d'autres secteurs ;
- améliorer l'image internationale de la ville grâce à la culture.

Chaque année, le titre est décerné à une ville, dans deux pays de l'Union Européenne selon une liste chronologique préétablie jusqu'en 2033. Tous les trois ans, une troisième ville d'un pays candidat ou candidat potentiel à l'adhésion à l'Union Européenne, est également désignée. En 2028, il s'agira de la France et de la République Tchèque.

C'est dans ce contexte que la Ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, le Département de l'Eure et la Communauté d'agglomération Seine-Eure ont décidé de lancer la candidature de Rouen, dans le cadre d'une coopération territoriale élargie, afin de bénéficier des nombreuses retombées positives de ce programme sur le territoire, notamment en termes d'attractivité touristique.

En effet, même si le règlement prévoit que seules les villes peuvent se porter candidates, la candidature de Rouen doit s'inscrire dans une logique territoriale plus large et mobiliser l'ensemble des partenaires. Le principal enjeu est celui de la notoriété et de l'image de marque du territoire à l'échelle internationale. Cette candidature est aussi l'occasion de créer des synergies entre les acteurs du territoire.

Missions de l'association

Les missions sont prévues selon trois phases successives : une première phase, qualifiée de phase de préfiguration (2019), une deuxième phase, qualifiée de phase d'élaboration (2020-2024) et enfin une troisième phase, qualifiée de phase de production (2024-2034).

Durant les deux premières phases, l'association aura pour principal objectif d'initier la dynamique de la candidature dans le cadre d'une stratégie globale de territoire, autour de la mobilisation de l'ensemble des acteurs (institutionnels, économiques, culturels, éducatifs, société civile) des territoires impliqués, et donc :

- d'établir une expertise analysant les atouts, les marges de progression et les singularités du territoire, afin d'apporter des préconisations, répondant aux besoins de la candidature ;
- de constituer des groupes thématiques composés d'acteurs de différents secteurs (culturel, artistique, économique, touristique, éducatif, social, sportif, aménagement urbain...) membres de la société civile et habitants qui, par leurs productions, vont alimenter le dossier de candidature ;
- de définir les enjeux et les objectifs ;
- de définir les différents territoires de la candidature (identité, fabrication, attractivité...) ;
- de poser les bases solides de la candidature ;
- de préparer la mise en œuvre de la phase 2.

Pour ce qui concerne l'horizon 2028, le calendrier est le suivant :

- 2023 : avec les villes de Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier, Rouen fait désormais partie des communes pré-sélectionnées pour devenir la « Capitale européenne de la Culture » en 2028. Ces villes affinent actuellement leurs projets culturels pour les présenter aux membres du jury qui se déplaceront, dans chacune d'entre elles, pendant une journée en décembre 2023.
- La ville lauréate 2028 sera annoncée en décembre 2023 après une nouvelle phase de présentation et de délibération du jury (tour de sélection).
- 2024 : dans les neuf mois qui suivent la présélection, réunion du jury de sélection qui recommande une ville par pays d'accueil avec transmission du rapport de sélection à la Commission Européenne qui désigne officiellement la ville comme capitale Européenne de la Culture pour chacun des deux pays au plus tard quatre ans avant 2028.
- 2028 : lancement de l'année européenne de la culture. Le Jury évalue les capacités des deux villes à obtenir le Prix Mélina Mercouri.
- 2029 : envoi du bilan au jury.

Budget de l'association

L'association pourra bénéficier de plusieurs sources de financement et notamment des contributions de ses membres. Le montant des cotisations est fixé annuellement par l'Assemblée générale.

La contribution de la Communauté d'agglomération Seine-Eure s'élève à 10 000 € pour l'année 2023.

Membres de l'association et représentation

L'association se compose de plusieurs catégories de membres :

- Membres fondateurs qui participent de façon régulière et significative au financement de l'Association:

- La Ville de Rouen,
- La Métropole Rouen Normandie,
- Le Conseil régional Normandie,
- Le Conseil départemental de Seine Maritime,
- Le Conseil départemental de l'Eure,
- La Communauté d'agglomération Seine-Eure.

• Membres adhérents

Sont membres adhérents, les personnes physiques ou morales qui s'engagent à participer régulièrement au fonctionnement et activités de l'association et à la réalisation de son objet. Ils sont agréés par le Conseil d'Administration. Les membres adhérents sont constitués en 5 collèges :

- Collège institutionnel,
- Collège économique,
- Collège artistique et culturel,
- Collège enseignement, éducation, recherche,
- Collège citoyens.

Chaque membre fondateur dispose de deux représentants, ayant chacun une voix et doit désigner deux représentants titulaires et deux suppléants. Chaque membre adhérent dispose d'un représentant, ayant une voix.

Le Conseil d'administration est composé de 22 représentants. Il comprend :

- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour chaque membre fondateur soit 12 représentants ;
- 2 représentants titulaires et 2 suppléants par collège des membres adhérents, soit 10 représentants élus par l'assemblée générale au sein de chaque collège après transmission de leur candidature au Président.

En 2020, l'assemblée générale de l'association a exprimé le souhait de renforcer la cohésion des territoires de l'axe-seine autour de la candidature.

Un cap important a été franchi avec la définition d'un territoire de candidature large, autour de Rouen et de sa Métropole, le long de la vallée de Seine normande, de Giverny jusqu'au Havre et Honfleur.

Des rencontres ont eu lieu avec les collectivités concernées, qui ont exprimé leur volonté profonde de travailler ensemble, avec les habitants, les artistes, les entreprises, les associations et tous les acteurs culturels pour métamorphoser le territoire grâce au levier que constitue le label « Capitale européenne de la culture ».

Autour du « port d'attache » de la candidature que représente Rouen, les collectivités qui bordent la Seine sont encouragées à embarquer dans le processus de candidature via les « quais d'embarquement » qui symboliseront et représenteront la capitale tout le long de la Seine.

Les membres du conseil sont donc invités à renouveler l'adhésion et le soutien de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'association *Rouen-Normandie capitale européenne de la culture* afin de porter la candidature de Rouen à cette manifestation européenne.

DECISION

Le conseil communautaire ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'association *Rouen Normandie 2028 Capitale européenne de la culture* ;

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'association *Rouen Normandie 2028 Capitale européenne de la culture* ;

RENOUVELLE son soutien à la candidature de la ville de Rouen ;

ACCEPTE la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à hauteur de 10 000 € au titre de l'année 2023 ;

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget principal de l'année 2023, chapitre 011, nature 6281, opération 060110, service culture, ligne de crédit 17325.

Adopté à l'unanimité.

**Pour copie conforme,
Le Président.**